

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2019)

Heft: 2261

Artikel: Libra, un projet Facebook foncièrement libertarien : la monnaie conçue comme une marchandise analogue à n'importe quelle autre

Autor: Ghelfi, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Libra, un projet Facebook foncièrement libertarien

La monnaie conçue comme une marchandise analogue à n'importe quelle autre

Jean-Pierre Ghelfi - 20 octobre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35608>

On pouvait prévoir que le projet de cryptomonnaie [Libra](#) annoncé le 18 juin par Facebook susciterait la méfiance des autorités financières. Elles viennent de se manifester par l'intermédiaire d'[une communication des ministres des finances du G7](#).

Et le 16 octobre, le [Conseil fédéral](#), a également publié un communiqué sur le même sujet.

Pourquoi donc ces autorités réagissent-elles avec une telle célérité, alors qu'elles ne s'étaient guère manifestées auparavant à l'occasion de l'émission d'autres cryptomonnaies — Bitcoin, Ethereum et de multiples autres?

Plusieurs raisons sautent aux yeux. Libra est portée par Facebook. Le géant des réseaux dits sociaux compte, avec ses filiales, quelque 2,7 milliards d'utilisateurs et d'utilisatrices. Le potentiel de diffusion de Libra est donc considérable. Cette cryptomonnaie pourrait devenir l'une des monnaies les plus utilisées dans le monde.

Plus souples et moins inquisitoriales

L'association qui dirige et gère Libra s'est installée à [Genève](#). Ses promoteurs justifient ce choix par le fait qu'elle est une

ville internationale, siège de nombreuses organisations et ONG, évidemment plus internationales les unes que les autres.

Il est plus probable que la Suisse a été retenue parce que ses autorités de surveillance et de contrôle ont la réputation d'être plus «ouvertes» et moins «inquisitoriales» que celles de grands pays. La présence à Berne d'une [délégation de six membres du Congrès américain](#), à peine plus d'un mois après que ce projet ait été rendu public, ne trompe pas. Une telle rencontre pour examiner les tenants et aboutissants d'une initiative privée est pour le moins inhabituelle,

Libra est présentée comme une cryptomonnaie stable, basée sur un panier de différentes monnaies pour en limiter la volatilité; un panier qui pourrait, par exemple, être composé du yen japonais, de l'euro, de la livre sterling, du dollar, et bien sûr de notre franc. L'intention est naturellement de rassurer ses utilisateurs potentiels. Libra sera donc une espèce de *clone* de monnaies existantes. Un peu étonnant et paradoxal de lancer un moyen de paiement se présentant comme le décalque de monnaies en circulation, lesquelles serviront à en assurer la stabilité et la valeur.

Anguille sous roche

Les initiateurs du projet font valoir en boucle que Libra évitera à ses détenteurs de devoir procéder à des opérations de change, assez coûteuses, pour effectuer des paiements entre différents pays. Toutefois, à moins d'envisager que Libra devienne LA monnaie universelle, il y aura toujours un moment où ses détenteurs devront l'échanger, avec les frais et commissions qui en découlent, contre de la monnaie de leur pays de résidence pour disposer de liquidités nationales ou utiliser une carte de crédit ordinaire.

Les promoteurs de Libra tentent aussi de faire passer un autre message. Ils affirment qu'il y a 1,7 milliard de personnes dans le monde qui n'ont pas accès aux services financiers habituels parce que leur utilisation est trop compliquée et trop coûteuse. Libra les libérera de toutes ces contraintes et leur ouvrira toutes grandes les portes de paiements internationaux.

Il est peu vraisemblable que ce 1,7 milliard de personnes ne dispose pas de compte bancaire pour les raisons invoquées. La raison est probablement autre. Ces personnes ont tout simplement si peu de moyens qu'elles ne sont pas intéressées par un

système financier, quel qu'il soit. Faute d'argent, elles n'attendent pas de versements et elles n'ont pas non plus de paiements à faire. Libra ne leur apportera pas un pouvoir d'achat qu'elles n'ont pas.

L'autre partie du message relève que les transactions effectuées seront instantanées et quasiment gratuites. La Fédération romande des consommateurs et les organisations sœurs nous le disent et nous le répètent depuis longtemps: lorsque l'on nous propose un produit ou un service (presque) gratuit, il y a forcément anguille sous roche. Selon leur formule habituelle, «*si c'est gratuit, c'est toi le produit!*»

Du pain bénì

Il ne peut pas en être autrement dans le cas présent. Initier une nouvelle monnaie, crypto ou pas, qui ambitionne de conquérir des milliards de gens implique des dépenses considérables en matière d'organisation, de gestion, de contrôle, d'informatique - surtout si ces travaux sont effectués avec sérieux pour appliquer les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il faudra bien que, sous une forme ou une autre, quelqu'un les assume.

Comme toutes les cryptomonnaies, Libra recourra à la technologie de la chaîne de blocs. Elle doit permettre en principe une totale fiabilité et inviolabilité. Ce qui pose un double problème. Cette technologie est davantage

qu'un gros consommateur d'énergie, c'est un ogre. Et c'est en plus un malin. Sa (prétendue) inviolabilité est du pain béni pour les fraudeurs et les mafias en tout genre, qui peuvent cacher au fisc leurs revenus et transférer de l'argent sale sans contrôle aucun. Ce reproche a été adressé au Bitcoin dès ses débuts. Libra n'y échappera pas. C'est d'ailleurs là l'un des soucis majeurs des autorités de surveillance.

L'ensemble de ces remarques conduit à s'interroger sur les motivations du principal promoteur de Libra, le patron de Facebook. Sa société, depuis quelques années, fait beaucoup parler d'elle. En cause, la récolte des informations relatives à ses utilisateurs, et leur vente à des entreprises commerciales. Ce procédé s'effectue au détriment de la sphère privée des personnes concernées. Il permet à Facebook de réaliser des dizaines de milliards de bénéfices chaque année. Mark Zuckerberg, en dépit de ses déclarations rassurantes, n'est pas prêt à changer ce [modèle d'affaires](#). Libra en sera une extension exceptionnelle.

Valeur et confiance

Il faut rappeler également une composante essentielle de la valeur d'une monnaie. Elle dépend de la confiance que ses utilisateurs-détenteurs lui accordent. C'est parce que le franc inspire (trop) confiance qu'il est (trop) recherché et qu'il gagne (trop) en valeur.

Comment Libra acquerra-t-elle cette indispensable confiance? En se rattachant, comme indiqué plus haut, à un panier de devises? Libra dépendra alors de la confiance dont bénéficient les devises qui le composent. Et que se passera-t-il si l'une ou l'autre de ces monnaies se met à vaciller?

La valeur d'une monnaie tient de plus au sérieux avec lequel la banque centrale la gère. Or Libra ne dépendra d'aucune institution de ce genre. Elle présente même cette particularité comme un avantage: Libra sera indépendante de toute autorité politique, financière ou monétaire.

Que veut dire au vrai cette indépendance? L'intention est manifestement de remplacer un service public par le secteur privé. La monnaie sera considérée et traitée comme une marchandise quelconque. Ce ne sont plus les gouvernements et les banques centrales qui décideront de l'émission de monnaie et qui en assureront la garantie, mais une société privée dont le conseil d'administration choisira d'émettre telle ou telle quantité de Libra.

L'objectif ultime de ce projet? Devenir une monnaie universelle qui, en l'absence d'une autorité mondiale chargée d'en assurer la surveillance, pourra se jouer des contrôles exercés par des instances nationales. Il finira, sinon dans la réalité, du moins dans la tête de ses dirigeants, par phagocytter les monnaies

nationales.

Libra n'existe pas encore et nous n'en sommes pas là. Il

n'en reste pas moins nécessaire de se rendre compte que les motivations de ses promoteurs reposent sur une idéologie foncièrement libertarienne.

D'ailleurs le nom choisi, Libra, ne doit rien au hasard. Ce projet n'est ni souhaitable ni bienvenu.

Du progrès vers une taxation globale des multinationales

L'OCDE à la recherche d'une fiscalité internationale équitable des grandes entreprises

Jean-Daniel Delley - 17 octobre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35601>

La stratégie des multinationales pour minimiser leur charge fiscale est maintenant bien connue. La maison-mère facture toutes sortes de frais (gestion, services, patentés) à ses filiales résidant dans des pays à taxation élevée. Lesquelles filiales déduisent ces frais de leur bénéfice pour alléger leur imposition dans ces pays. La maison-mère, bénéficiaire de ces frais, établit son siège dans une juridiction fiscalement peu gourmande. C'est ainsi que la Suisse, qui figure dans le peloton de tête des pays à faible taxation des entreprises, a vu s'établir sur son sol de nombreuses multinationales.

La [Cnuced](#) estime à 100 milliards de dollars les pertes fiscales des pays en développement induites par cette stratégie de minimisation fiscale. Une stratégie illustrée par le fait que les paradis fiscaux abritent 40% des profits réalisés par ces entreprises.

En supprimant le statut spécial et privilégié accordé à ces multinationales et en abaissant

simultanément le taux d'imposition des entreprises, notre pays a cru se tirer d'affaire et pouvoir continuer à pratiquer une concurrence fiscale qui l'enrichit, mais appauvrit d'autres pays. Mais ce répit ne va être que de courte durée. L'OCDE vient de présenter [un projet](#) qui vise à une meilleure répartition des recettes fiscales entre les pays où les multinationales exercent leurs activités. Cette régulation s'appuie sur deux axes.

Il s'agit tout d'abord de définir le lieu où les bénéfices doivent être taxés. Plusieurs critères pourraient entrer en ligne de compte pour déterminer cette localisation: le volume des ventes, les emplois impliqués, le nombre d'utilisateurs pour l'industrie numérique. Le choix et le poids de ces critères ne sont pas anodins. Ainsi, privilégier les ventes au détriment de l'emploi défavoriserait les pays en développement. La Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des sociétés ([Icricht](#)) préconise une formule intégrant plusieurs

critères et considérant la multinationale et ses filiales comme une seule entité. Cela pour éviter les transferts financiers entre entités qui ne servent qu'à minimiser la charge fiscale globale de l'entreprise.

Le second axe concerne le niveau de l'imposition. Le cadre fiscal actuel a favorisé la sous-enchère. Pour y mettre fin, il s'agit de fixer un taux minimum pour l'imposition de tous les bénéfices répartis. Par exemple, si une entreprise américaine est taxée au-dessous de ce taux minimum dans certaines juridictions, le fisc américain pourrait exiger de cette entreprise qu'elle lui verse la différence.

Rien n'est encore joué. L'OCDE doit déposer son projet final l'an prochain. Les débats risquent d'être très animés lorsqu'il s'agira de préciser les détails de la régulation. Et même si les pays en développement ont été invités à la table des négociations, ils auront fort à faire pour défendre leurs intérêts. La [NZZ](#)